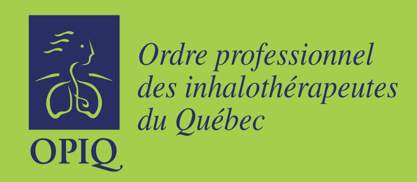
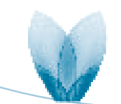
Rapport annuel 06 07





Mission de l'OPIQ

« La mission principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il surveille l'exercice de la profession d'inhalothérapeute selon des normes élevées en favorisant l'actualisation et le développement des compétences dans le but de garantir des soins et des services de qualité. L'OPIQ exerce, en partenariat, un rôle prépondérant en matière de prévention, de promotion et de soins en santé cardiorespiratoire. »

Nos valeurs

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes veut être reconnu pour :

Son engagement

Parce que l'organisation est solidaire et responsable; parce qu'il participe activement à la réalisation de sa mission.

Son leadership

Parce que la santé cardiorespiratoire nous tient à cœur et que nous croyons que tous les intervenants doivent travailler ensemble pour atteindre l'excellence.

Son intégrité

Parce que le public et les inhalothérapeutes n'attendent pas moins que l'Ordre soit honnête, sincère, équitable et transparent.

Son respect

Parce que la valeur ajoutée d'une écoute active et d'une ouverture d'esprit est le gage de la considération que nous portons à ceux qui nous entourent.

Son professionnalisme

Parce que la synergie d'une équipe et la collaboration amènent l'efficience.

Table des matières

Lettres de présentation

Québec, le 27 juillet 2007

Monsieur Michel Bissonnet
Président
Assemblée nationale du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2007.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,

Maître Jacques P. Dupuis
Québec, 27 juillet 2007

Montréal, le 27 juillet 2007

Maître Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice
et responsable de l'application
des lois professionnelles
Hôtel du Parlement
Québec QC

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1er avril 2006 au 31 mars 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente par intérim,

Johanne Fillion
Montréal, 27 juillet 2007

Montréal, le 27 juillet 2007

Maître Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville
10e étage
Québec QC G1R 5Z3

Monsieur le Président,

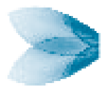
J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1er avril 2006 et le 31 mars 2007.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La présidente par intérim,

Johanne Fillion
Montréal, 27 juillet 2007



Administrateurs du Bureau et personnel du siège social



Comité administratif



Personnel du siège social

Présidente

- Céline Beaulieu, inh., jusqu'en décembre 2006
- Johanne Fillion, inh., par intérim, à partir de décembre 2006

Administrateurs élus

Région de Québec, de Chaudière–Appalaches et du Bas–Saint-Laurent

- Francine LeHouillier, inh.
- Johanne Roy, inh.

Région de Montréal

- Hélène Boucher, inh.,
- Stéphane Delisle, inh., jusqu'en décembre 2006
- Johanne Fillion, inh.
- Nicole St-Georges, inh.
- Michèle Vincent Félix, inh.

Région de Laval, des Laurentides et de Lanaudière

- Josée Gosselin jusqu'en décembre 2006

Région de la Montérégie

- Nathalie Bérard, inh.

Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec

- Céline Beaulieu, inh.

Région de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue

- André Tessier, inh.

Région de l'Estrie

- Francine Gagnon, inh.

Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec

- Michèle Tremblay, inh.

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

- Mme Pauline Breton Truchon
- M. Raymond Proulx
- Mme Andrée Tremblay

Comité administratif

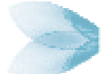
- Céline Beaulieu, présidente jusqu'en décembre 2006
- Johanne Fillion, 1re vice-présidente et présidente par intérim à compter de décembre 2006
- Nathalie Bérard, 2e vice-présidente jusqu'en décembre 2006 et 1re vice-présidente par la suite
- Josée Gosselin, trésorière, jusqu'en décembre 2006
- Francine Le Houillier, trésorière à compter de décembre 2006
- Raymond Proulx, administrateur nommé par l'Office des professions

Personnel du siège social

- Josée Prud'Homme, Adm. A, directrice générale et secrétaire
- Andrée Lacoursière, avocate, adjointe à la direction générale
- Joële Larivière, inh., syndic
- Martine Gosselin, inh., B. Sc., coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice
- Line Prévost, inh., coordonnatrice aux affaires professionnelles
- Marise Tétreault, inh., inspectrice
- Clémence Carpentier, secrétaire administrative
- Béatrice Janevski, secrétaire à l'accueil et services aux membres
- Murielle Pagé, secrétaire à l'amélioration de l'exercice

Bureau du syndic

- Joële Larivière, inh., responsable du Bureau du syndic et des dossiers d'enquêtes
- Francine Poirier, inh., syndic adjointe
- Armindo Fernandes, inh., syndic correspondant
- Marie-Ève Langlois, inh., syndic correspondante
- Denise Roy, inh., syndic correspondante



Administrateurs du Bureau et personnel du siège social

Comité de discipline

- Me France Bergeron, présidente
- Me François D. Samson, président suppléant
- Louise Bélanger, inh.
- Jocelyne Bernard, inh.
- Céline Deschênes, inh.
- Jean-Marc Desmeules, inh.
- Chantal Doucet, inh., à partir de décembre 2006
- Carole Gauvin, inh.
- Marie-Hélène Latraverse, inh.
- Martin Légaré, inh.
- Daniel Prévost, inh.
- Diane Tanguay, inh.
- Me Andrée Lacoursière, secrétaire

Comité de révision

- Richard Di Lallo, inh.
- Chantal Doucet, inh., jusqu'à décembre 2006
- Lise Bellemare, représentante du public
- Denise Girard, représentante du public

Comité d'inspection professionnelle

Membres du comité

- Marie-Claude Genest, inh., présidente
- Jacinthe Bélanger, inh., vice-présidente
- Martine Gosselin, inh., B. Sc., secrétaire
- Sylvie Gagnon, inh.
- Rita Troïni, inh., jusqu'au 15 septembre 2006
- Daniel Trottier, inh., à partir du 15 septembre 2006

Inspectrice permanente

- Marise Tétreault, inh.

Inspecteurs bénévoles

- Francine Barsalou, inh.
- Éveline Bergeron, inh.
- Nancy Breton, inh.
- Brigitte Fillion, inh.
- Sylvie Nadeau, inh.
- Line Noël, inh.
- Louise Pagé, inh.
- Martine Paquette, inh.
- Lucille Pigeon, inh.
- Luce Plamondon, inh.
- Marie-Hélène Robert, inh.
- Dave Sheehan, inh.
- Lise Vaillancourt, inh.

Comité de la formation

- Johanne Fillion, inh., B. Sc., présidente
- Ghislaine Plamondon, représentante du ministère de l'Éducation du Québec
- Edith Massicotte, représentante de la Fédération des cégeps
- Line Arsenault, inh., représentante de la Fédération des cégeps
- Josée Prud'Homme, Adm. A., directrice générale et secrétaire

Comité organisateur du congrès et du tournoi de golf

- Martine Gosselin, inh., B. Sc., coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice
- Andrée Lacoursière, avocate, adjointe à la direction générale
- Line Prévost, inh., coordonnatrice aux affaires professionnelles
- Yvon Proulx, inh.
- Josée Prud'Homme, Adm. A., directrice générale et secrétaire
- France St-Jean, inh.

Collaboratrices

- Joële Larivière, inh., syndic
- Marise Tétreault, inh., inspectrice
- Clémence Carpentier, secrétaire administrative
- Béatrice Janevski, secrétaire à l'accueil et aux services aux membres
- Murielle Pagé, secrétaire à l'amélioration de l'exercice

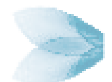
Publications et communications

Publications

- Line Prévost, inh., coordonnatrice aux affaires professionnelles

Collaborateurs

- Céline Beaulieu, inh., présidente
- Nathalie Bérard, inh.
- Nancy Breton, inh.
- Chantal Brunet, inh.
- Céline Deschênes, inh.
- Brigitte Fillion, inh.
- Johanne Fillion, inh., présidente par intérim
- Karl Fortin, pharmacien
- Jacqueline Gagnon, inh.
- Sylvie Gagnon, inh.
- Carole Gauthier, inh.
- Martine Gosselin, inh., coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice
- Andrée Lacoursière, avocate, adjointe à la direction générale
- Nathalie Magnan, inh.
- Nathania Mailloux, inh.
- Bernard Marin, inh.
- Catherine O'Brien, inh.
- Élaine Paré, inh.
- Isabelle Roy, inh.
- Daniel Smith, inh.
- Marise Tétreault, inh., inspectrice permanente
- Benoit Tremblay, inh.
- Jocelyn Vachon, inh.
- Josée Prud'Homme, Adm. A., directrice générale et secrétaire



Administrateurs du Bureau et personnel du siège social

Communications

- Céline Beaulieu, inh., présidente
- Line Prévost, inh., coordonnatrice aux affaires professionnelles
- Josée Prud'Homme, Adm. A., directrice générale et secrétaire

Conseiller

- Louis Boivin, Sphère Communication

Comité ad hoc – Semaine de l'inhalothérapeute

- Line Prévost, inh., coordonnatrice aux affaires professionnelles, responsable
- Dominique Brault, inh.
- Dominic Hébert, inh.
- Marie-Hélène Robert, inh.

Formation continue

- Martine Gosselin, inh., B. Sc., coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice
- Line Prévost, inh., coordonnatrice aux affaires professionnelles, responsable
- Johanne Fillion, inh., B. Sc., administratrice
- Francine LeHoullier, inh., administratrice

Rapport de la présidente



Johanne Fillion, inh., B. Sc.
Présidente par intérim

La période du 1er avril 2006 au 31 mars 2007 représentait la dernière étape d'une planification stratégique triennale qui s'est terminée sur un bilan positif. Cette année, la présidence a été assumée jusqu'au début du mois de janvier par madame Céline Beaulieu et par la suite, j'en ai assuré l'intérim.

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale, les énergies ont été déployées afin de poursuivre les représentations nécessaires auprès de nos différents partenaires tant du milieu de la santé que de l'éducation. Après beaucoup de consultations, nous en sommes arrivés au constat, très largement partagé par nos partenaires, que le *statu quo* ne peut être maintenu et qu'il est nécessaire de rehausser la formation à un niveau universitaire. Ces échanges fructueux nous permettent d'envisager le dépôt prochain d'un mémoire au ministère de la Santé et des Services sociaux. Par la suite nous espérons que soit formé un comité de travail ministériel multipartite qui aura la responsabilité de déterminer les orientations définitives et les modalités d'introduction de la réforme de la formation initiale en inhalothérapie. Dès le dépôt du mémoire, une tournée provinciale dans les différentes régions du Québec devrait débuter.

Un nouveau collège privé offrira, dès septembre prochain, le programme d'inhalothérapie à Trois-Rivières. Des échanges avec les dirigeants du collège ont permis des discussions notamment sur l'évolution de la pratique au Québec au cours des dix dernières années, les nouvelles responsabilités des inhalothérapeutes dans leur pratique professionnelle, la désuétude des niveaux de compétence inscrits au devis ministériel et les conditions reliées à la délivrance du permis.

Cette année encore nous avons continué à échanger avec nos homologues canadiens pour assurer le suivi de l'implantation du profil national des compétences et maintenir la mobilité de la main-d'œuvre à travers le Canada.

Actuellement, les inhalothérapeutes comme d'autres professionnels de la santé, subissent les pressions d'un système de santé en manque de personnel. Nous avons été invités par le Collège des médecins à participer l'automne prochain au *« Sommet sur le système de santé au Québec »* où les principaux points de discussion seront l'organisation actuelle du système de santé, sa structure administrative et son financement. Nous souhaitons que ce sommet puisse faire émerger des pistes de solution aux problèmes actuels d'accès aux soins de santé.

Rapport de la présidente

Nous avons collaboré avec le Collège des médecins, l'Office des professions et les différents ordres professionnels de la santé à l'élaboration de différents projets de règlement touchant le *Code des professions* et le système professionnel. Ainsi, nous avons modifié le code de déontologie des inhalothérapeutes et nous avons aussi travaillé à l'élaboration de différents règlements d'autorisation d'activités. Nous avons également participé aux travaux relatifs à la reconnaissance d'autres groupes au sein du système professionnel. À cet effet, nous participons activement aux travaux d'intégration des perfusionnistes cliniques à notre ordre professionnel. Ce qui constitue en soi un changement important dont il faut prévoir les modalités.

Dans le même ordre d'idées, le développement en matière de contrôle et d'amélioration de l'exercice s'est poursuivi tout au long de l'année notamment par la révision des mécanismes en inspection particulière et par l'élaboration d'un projet de *Ligne directrice* en tenue de dossiers en assistance anesthésique. De plus, grâce à la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux, nous avons élaboré un outil clinique en cessation tabagique à l'intention de nos membres. Évidemment, la formation continue a aussi retenu notre attention tout au long de l'année.

Par ailleurs, à la suite d'années de réflexion et de discussion, le gouvernement a décidé d'assujettir les ordres professionnels à la *Loi d'accès aux documents et aux renseignements personnels du secteur public*. Notre directrice générale a participé activement à tous les travaux du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) menant à l'implantation de cette loi au sein de nos organisations. Les ordres devront donc, d'ici le 14 septembre 2007, mettre en place les dispositions qui assureront le respect et la conformité à cette loi.

De plus, nous avons au cours du présent exercice, demandé une subvention au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour mettre en place des mécanismes d'équivalence et de reconnaissance des acquis pour les personnes formées à l'étranger afin d'élaborer un outil en ligne d'autoévaluation des compétences des candidats. Cet outil devrait nous permettre de mieux évaluer les acquis tant sur le plan de la formation universitaire que celui de l'expérience.

Comme vous pouvez le constater, l'année 2006-2007 a été remplie de réalisations et de défis de toutes sortes, je vous invite donc à lire les différents rapports afin d'en apprécier l'étendue.

Comme je l'ai mentionné, ce présent exercice était la dernière année du plan stratégique 2004–2007; le Bureau a élaboré une nouvelle planification stratégique pour les quatre prochaines années qui, en plus de mettre l'emphase sur la consolidation des acquis, priorise les grands axes tels que la formation, l'efficacité organisationnelle, l'intégration et la communication. Tout en tenant compte de sa mission, le Bureau a tenu à ce que toutes nos actions soient imprégnées des valeurs de l'Ordre notamment l'engagement, le professionnalisme, le leadership, l'intégrité et le respect des autres.

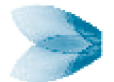
Je tiens à remercier tout le personnel de la permanence, du Bureau et les inhalothérapeutes qui se sont impliqués dans divers comités pour leur soutien et leur professionnalisme afin de répondre le plus adéquatement possible aux différents mandats de l'Ordre dont celui de s'assurer de la qualité des soins et des services offerts au public.

Je tiens également à remercier les administrateurs dont le mandat se termine ou qui, pour des raisons personnelles ou professionnelles, n'ont pu poursuivre leur fonction au sein du Bureau. Je souhaite aussi la bienvenue aux nouveaux administrateurs dont le mandat débutera en septembre prochain après l'assemblée générale annuelle.

Finalement, je remercie la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, madame Josée Prud'Homme, pour le travail remarquable qu'elle accomplit au sein de l'Ordre ainsi que pour le soutien et la confiance qu'elle m'a témoignée depuis mon arrivée à la présidence.

Johanne Fillion

Johanne Fillion, inh., B. Sc.
Présidente par intérim



Rapport de la directrice générale et secrétaire



Josée Prud'Homme, Adm. A.
Directrice générale et
secrétaire de l'Ordre

C'est avec plaisir que je vous présente ce rapport annuel. La fin de cet exercice financier représente le terme de la planification triennale adoptée en 2004. Nous pouvons être fiers des résultats obtenus puisque 80 % des objectifs fixés ont été atteints, le 20 % restant quant à lui, est en voie de réalisation. La réussite de cette planification réside dans la détermination et l'engagement de tous et chacun.

Le principal dossier de cette planification, soit celui de la réforme de la formation initiale, a évolué de façon satisfaisante, mais nous sommes encore loin de l'objectif ultime qui est d'obtenir le rehaussement de la formation initiale à un niveau universitaire. À cet effet, la présidente, le Bureau et moi-même avons consacré temps et énergie en vue d'obtenir un consensus autour de la nécessité de revoir le programme actuel et de proposer une avenue satisfaisante. Cette avenue devra être novatrice et garantir au public des soins de qualité. Nous poursuivrons les travaux au cours de la prochaine planification stratégique, qui a été adoptée par le Bureau au mois d'avril 2007.

Au cours du présent exercice, l'ensemble des composantes de l'organisation a tout mis en œuvre afin de réaliser le plan d'action. Je vous invite donc à lire les différents comptes-rendus présents dans ce rapport. Pour ma part, en plus de m'assurer de l'atteinte des objectifs de la planification stratégique et du plan d'action qui en découle, plusieurs dossiers ont retenu mon attention.

Les candidats étrangers : des processus à améliorer

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes reçoit de plus en plus de demandes de reconnaissance des acquis en provenance de candidats étrangers. Ces derniers souhaitent obtenir un permis d'exercice et ce, dans les meilleurs délais possible. Ainsi, l'Ordre s'est engagé, à l'instar de l'ensemble du système professionnel, à adopter les principes de bonne pratique émis par le Conseil interprofessionnel du Québec.

Pour ce faire, nous avons entrepris une analyse de nos processus et de notre réglementation. Ainsi, nous constatons des difficultés du point de vue de l'évaluation des dossiers. L'Ordre n'est pas en mesure d'évaluer adéquatement les acquis expérientiels des candidats et par conséquent, de fournir une information leur permettant de juger de la qualité de leur dossier en regard des exigences de la pratique professionnelle du Québec.

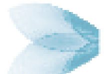
C'est pourquoi, au cours du présent exercice, nous avons demandé une subvention au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles afin de rendre disponible aux candidats, une information précise sur les conditions de pratique et sur les éléments sur lesquels repose l'évaluation de leur dossier. Pour ce faire, nous souhaiterions, à l'instar d'autres ordres, rendre disponible un outil d'autoévaluation en ligne via notre site Internet.

Cet outil prendrait la forme d'un questionnaire qui tiendrait compte non seulement de la formation de base du candidat, mais également qui permettrait de mettre en lumière ses acquis expérientiels. Ainsi, le candidat serait à même d'évaluer où il se situe par rapport aux exigences et être en mesure d'apprécier les efforts qu'il devra fournir pour l'obtention de son permis québécois.

Le système professionnel : des changements à l'horizon

À ce chapitre, l'année fut particulièrement riche en consultations et en travaux divers. Ainsi, j'ai contribué activement au comité du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) responsable du suivi de l'implantation au sein des ordres professionnels de la *Loi d'accès aux documents et renseignements personnels du secteur public*. Ce comité a collaboré à l'élaboration de différents outils à l'intention des dirigeants des ordres professionnels afin de faciliter l'implantation de procédures conformes aux dispositions de cette loi. Il s'agit ici d'un bouleversement dans nos façons de faire, et il est à prévoir que les ordres devront investir temps et argent afin de s'y conformer.

À cet effet, nous avons entrepris une analyse des modifications à prévoir notamment pour ce qui concerne notre système informatique de gestion des membres et du Tableau. Des modifications majeures devront y être apportées d'ici le 14 septembre 2007.



Rapport de la directrice générale et secrétaire

Par ailleurs, à la suite des consultations de l'Office des professions sur la reconnaissance d'autres groupes au sein du système professionnel, l'Ordre collabore à deux comités de travail. Le premier concerne l'intégration des perfusionnistes cliniques au sein de notre ordre. En qualité de représentante de l'OPIQ, je veille à ce que cette intégration se fasse dans l'harmonie, dans le respect des compétences de chacun, et dans l'intérêt du public. Le comité a pour mandat de rédiger le décret d'intégration et les travaux vont bon train.

Dans le même ordre d'idées, je participe également à un autre comité qui a pour mandat de documenter la situation des technologues en électrophysiologie médicale dans le but de déterminer l'encadrement nécessaire à leur pratique. Au cours des prochains mois, ces deux comités poursuivront les travaux.

L'Alliance nationale des organismes de réglementation en thérapie respiratoire : un projet d'envergure

La présidente et moi-même représentons l'Ordre au sein de l'Alliance dont je suis la trésorière. Comme vous le savez, l'implantation du profil national suit son cours, non sans causer certaines difficultés pour les maisons d'enseignement. Il va sans dire que les examens devront évaluer, quand ce projet sera terminé, les compétences énoncées dans ce profil...

Les membres de l'Alliance sont aussi préoccupés par l'augmentation des demandes d'équivalence à travers le pays ainsi que par la diversité des mécanismes d'évaluation utilisés par les ordres professionnels. Le conseil d'administration de l'Alliance a donc demandé au gouvernement fédéral une subvention afin d'établir le portrait de la situation des personnes immigrantes désirant accéder à la profession d'inhalothérapeutes au Canada. L'Alliance souhaite également, à travers ce projet, élaborer une matrice qui pourra servir de canevas à l'évaluation des compétences non seulement des candidats étrangers, mais également des étudiants canadiens en inhalothérapie. Au moment d'écrire ce rapport, nous avons obtenu la subvention et les travaux ont débuté. Les inhalothérapeutes du Québec seront donc sollicités au cours de la prochaine année pour participer à cette étude.

La santé financière : une préoccupation constante

Toute l'équipe de l'OPIQ est soucieuse d'utiliser les ressources matérielles et financières dans le respect des budgets approuvés par le Bureau. Mais malgré cela, il a fallu augmenter considérablement la cotisation annuelle pour le présent exercice. Afin d'éviter une telle situation, les administrateurs se sont engagés à présenter annuellement aux membres, une légère augmentation de la cotisation.

Ainsi, les prévisions budgétaires du présent exercice prévoyaient un léger surplus, mais les résultats obtenus ont été bien au-delà ce qui avait été planifié. En effet, vous constaterez à la lecture des états financiers vérifiés que le surplus de l'exercice est de 154 361 $. Ce résultat positif est dû, d'une part, à des revenus supplémentaires dont on ne peut difficilement prévoir l'évolution – revenu de publicité, revenu de placement, etc. – et d'autre part, à des dépenses moins élevées notamment concernant l'inspection professionnelle, qui n'a pu réaliser le nombre de visites planifié par manque de ressource professionnelle, et des coûts moins élevés que prévus pour la plainte en juridiction pénale pour exercice illégal. Nous avons également reporté les modifications à la politique de remboursement de frais, ce qui a eu un impact positif sur les résultats financiers.

Cette conjoncture est assez exceptionnelle et ce surplus permettra d'augmenter l'avoir des membres et de donner une certaine marge de manœuvre à l'organisation en cas d'imprévus.

En terminant, je tiens à souligner la contribution importante de tout le personnel que je remercie pour son soutien, son dévouement et son implication dans l'atteinte des objectifs stratégiques, mais également pour la réalisation de notre mission. Merci également à tous nos inhalothérapeutes qui se sont impliqués au sein des différents comités et qui ont largement participé aux activités de l'Ordre.

Je ne pourrais terminer ce rapport, sans exprimer ma reconnaissance envers les administrateurs du Bureau qui m'accordent leur confiance et leur appui pour mettre en œuvre le plan d'action et pour relever les nombreux défis qui se présentent. Je tiens à remercier mesdames Céline Beaulieu, présidente et Johanne Fillion, présidente par intérim, pour la complicité et le plaisir de travailler en équipe avec des personnes aussi exceptionnelles.

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre
Josée Prud'Homme, Adm. A.

Rapport d'activité du Bureau 2006-2007

Le Bureau a tenu cinq séances ordinaires, dont deux téléphoniques et une réunion extraordinaire. Lors de ces réunions, les administrateurs ont notamment adopté quelque 60 résolutions.

Voici les faits saillants des principales résolutions et décisions.

Pratique professionnelle

Les administrateurs du Bureau ont imposé à trois membres des stages et des cours didactiques, d'une part dans le cadre de procédures de réinscription pour deux membres et d'autre part, dans une enquête particulière des compétences. Ces trois membres ont eu leur permis d'exercice suspendu pour la durée des stages et des cours.

Finances

Le Bureau a adopté les différents rapports financiers du présent exercice et a décidé de recommander aux membres une augmentation de la cotisation pour l'exercice 2007-2008. Par ailleurs, il a approuvé le budget pour l'exercice 2007-2008.

Élections

Le Bureau a procédé à la nomination de trois scrutateurs et d'un scrutateur suppléant pour les élections 2007. De plus, lors de la réunion du Bureau du 21 octobre 2006, les administrateurs ont procédé à la composition du comité administratif pour l'année 2006-2007.

Réglementation

Au cours du présent exercice, les administrateurs ont étudié différents projets de règlements soumis par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et le Collège des médecins et ont émis des commentaires à cet égard. De plus, le Bureau a porté une attention particulière au *Règlement du rapport annuel d'un ordre professionnel de l'Office des professions* et appuyé les commentaires du CIQ à ce sujet.

Le Bureau a également commencé les travaux entourant une modification au *Règlement sur le Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec*.

Nominations

Le Bureau a procédé à plusieurs nominations au cours du présent exercice notamment pour le comité d'inspection professionnelle et le comité de discipline. De plus, les administrateurs ont nommé les délégués et substituts au Conseil interprofessionnel du Québec. Étant donné, le congé différé de la présidente de l'Ordre, madame Céline Beaulieu, pour une durée de 9 mois, les administrateurs du Bureau ont nommé madame Johanne Fillion, 1re vice-présidente, à titre de présidente par intérim pour la fin du mandat à la présidence.

Les administrateurs de l'Ordre ont également entériné la candidature de Madame Francine Bélisle, inhalothérapeute, pour le Prix Mérite du CIQ 2006.

Tableau des membres

Les administrateurs ont approuvé la délivrance de permis de l'Ordre à de nouveaux diplômés du programme en Techniques d'inhalothérapie ayant présenté une demande d'inscription au Tableau des membres de l'OPIQ ainsi qu'à ceux de la Cité Collégiale en décidant toutefois de soumettre ces derniers à des stages cliniques en assistance anesthésique.

Par ailleurs, le Bureau s'est vu dans l'obligation de radier du Tableau 45 membres pour non paiement de la cotisation. De plus, 29 inhalothérapeutes ont vu leur nom retiré du Tableau pour cause de retraite ou d'abandon de l'exercice.

Plan stratégique

Le Bureau a résolu d'adopter le plan d'action 2006–2007 découlant du plan stratégique triennal 2004–2007. À cet effet, il a suivi de près l'évolution du dossier de la réforme de la formation initiale et a entériné, à la suite de différentes consultations, le mémoire qui devra être déposé au cours du prochain exercice.

Par ailleurs, les administrateurs ont travaillé avec la direction générale et une consultante, pour la réalisation d'une toute nouvelle planification stratégique qui commencera au 1er avril 2007 et s'échelonnera sur une période de quatre ans : 2007–2011.

Dépôt de plaintes en juridiction pénale

Les administrateurs du Bureau, en vertu de l'article 189 du *Code des professions*, ont mandaté la syndic pour déposer deux plaintes en juridiction pénale à l'endroit d'une personne ayant exercé illégalement des activités réservées aux inhalothérapeutes.

Avis et prise de position

Le Bureau de l'Ordre a émis un avis relatif à la démarche du Collège Ellis à l'effet d'obtenir du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation de donner le programme de Techniques en inhalothérapie.

Rapport d'activité du comité administratif

Le comité administratif a tenu six réunions, dont deux par conférence téléphonique. Au cours de ces rencontres, il a adopté une cinquantaine de résolutions. Voici un bref aperçu des principales recommandations :

Dossiers d'équivalence

L'une des principales responsabilités dont s'acquitte le comité administratif est l'étude des dossiers des demandes d'équivalences et l'imposition de cours, stages et examens nécessaires à l'obtention d'un permis d'exercice de la profession d'inhalothérapeute pour les candidats étrangers. Au cours du présent exercice, le comité a étudié 13 demandes dont 2 en provenance du Maroc, 2 de la Tunisie, 4 de l'Algérie, 1 de la Russie, 3 de la Colombie et 1 de la Californie. Le comité a résolu dans tous les cas, de reconnaître une équivalence partielle de la formation acquise à l'étranger et de soumettre les candidats à des cours didactiques, des stages cliniques et à un examen d'évaluation des acquis. La durée moyenne pour réussir et répondre à ces exigences est de deux ans. Seule une candidate en provenance des États-Unis a obtenu un permis restreint temporaire pour une durée de deux ans afin de lui permettre de compléter un cours et un stage dans le secteur de l'assistance anesthésique. Durant cette période, elle est autorisée à exercer les activités réservées aux inhalothérapeutes sauf dans le secteur de l'assistance anesthésique.

De plus, le comité administratif a étudié et accepté le projet de demande de subvention au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles afin de rendre disponible sur le site Internet de l'Ordre un questionnaire d'autoévaluation à l'intention des candidats étrangers qui désirent accéder à la profession d'inhalothérapeute au Québec.

Finances

Le comité administratif a étudié les rapports financiers périodiques ainsi que les prévisions budgétaires 2007-2008 et en a recommandé l'adoption au Bureau. Les membres du comité administratif ont également fixé à 400 $ les frais pour étude des dossiers d'équivalence.

Nomination

Le comité administratif a procédé à plusieurs nominations au cours du présent exercice notamment celle des maîtres de stages responsables d'assurer le suivi et l'évaluation des membres soumis à des stages de perfectionnement. Il a également procédé à la nomination d'inhalothérapeutes au sein du comité de discipline et des scrutateurs pour les élections 2007.

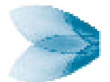
Pratique professionnelle

Sur recommandation du comité d'inspection professionnelle, le comité administratif a imposé à deux membres de suivre des cours et des stages et a limité leur droit d'exercice jusqu'à la réussite de ces derniers.

De plus, le comité administratif a aussi suspendu le permis de trois membres pour non respect des dispositions du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre*.

Direction générale

Les administrateurs du comité ont procédé à l'évaluation de la directrice générale.



Rapport de la coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice



Martine Gosselin, inh. B. Sc.
Coordonnatrice à
l'amélioration de l'exercice

Sous la responsabilité de la directrice générale, la coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice a pour fonction de coordonner l'ensemble des activités liées à la surveillance de l'exercice professionnel des membres de l'Ordre. Elle coordonne également la réinscription au Tableau et les stages et cours de perfectionnement qui y sont associés. La coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice assure également le lien entre le comité d'inspection professionnelle et le Bureau ainsi que la coordination de certains comités *ad hoc*. Elle représente le comité d'inspection professionnelle au sein du comité de la formation continue, s'assurant que les lacunes identifiées en cours d'inspection générale de l'exercice soient ciblées par ce comité le cas échéant. C'est donc avec plaisir que, pour une sixième année, je vous invite à lire les réalisations du présent exercice.

C'est toujours dans un esprit de renouveau et avec la vision de *l'inhalothérapeute clinicien* en tête que se sont déroulées les activités de l'amélioration de l'exercice et du comité d'inspection professionnelle.

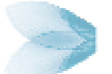
Le comité a procédé à l'évaluation des outils développés à la suite du remaniement de son processus d'inspection particulière des compétences. Il a également terminé sa réflexion sur la révision du processus d'inspection dans son ensemble. Les résultats de cette analyse proposent un modèle différent qui priorise la multiplication des interventions, de façon à mieux outiller les inhalothérapeutes. Ce processus « pyramidal », qui comprend différents degrés d'intervention, autant par le comité que par ses inspecteurs, sera mis en place dès le prochain exercice.

Dans un autre ordre d'idées, vous serez en mesure de constater que nous avons accueilli quelques nouveaux membres en provenance de l'Ontario et quelques membres désirant faire un retour à la pratique. Vous constaterez aussi que plusieurs personnes ont fait une demande d'équivalence donnant accès à la profession.

Je désire particulièrement souligner le départ Mme Rita Troïni, qui a quitté cette année ses fonctions au sein du comité d'inspection professionnelle, après une participation de six années. Les membres du comité la remercient pour son dévouement et désirent souligner l'importance et la qualité de sa contribution. La vision et l'expertise de Mme Troïni ont grandement contribué à l'amélioration de la pratique des inhalothérapeutes et à la protection du public.

Le comité a accueilli comme nouveau membre M. Daniel Trottier qui, par son implication et son expertise, a déjà, tout au long de sa pratique, largement contribué au développement de la profession. M. Trottier a par ailleurs déjà fait sa marque au sein du comité en participant à ses nouvelles orientations.

En conclusion, je profite de l'occasion pour remercier la directrice générale pour toute la confiance et l'autonomie professionnelle qu'elle m'accorde, ainsi que pour les défis de plus en plus stimulants qu'elle me demande de relever.



Rapport de la coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice

Je n'oublie pas les membres du comité d'inspection professionnelle, les inspecteurs bénévoles qui travaillent tous, sans compter les heures, à l'amélioration de la qualité de l'exercice. Aussi, pour leur soutien exceptionnel, je me permets de remercier spécialement Mme Marise Tétreault, inspectrice permanente et Mme Murielle Pagé, secrétaire à l'amélioration de l'exercice, qui forment le cœur même de l'équipe de l'amélioration de l'exercice. Je remercie finalement les administrateurs du Bureau et tous les collaborateurs qui m'ont assistée dans mes fonctions auprès des divers comités.

Rapport d'activité

Réinscription au Tableau de l'Ordre

Conformément au *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*, tout inhalothérapeute qui a cessé d'exercer la profession depuis plus de trois ans ou qui se réinscrit au Tableau de l'Ordre après avoir fait défaut de s'y inscrire ou après avoir été radié pendant plus de trois ans, doit faire l'objet d'une évaluation de ses compétences.

Cinq demandes de réinscription à titre de membre actif au Tableau de l'Ordre ont été traitées au cours de cet exercice. Cependant, un dossier seulement a fait l'objet d'une évaluation selon la procédure établie. Ce candidat s'est vu imposer des stages de perfectionnement touchant tous les secteurs d'activité de la profession. Ce dossier n'est plus actif, le membre ayant décidé d'abandonner en cours de stage.

Concernant les quatre autres demandes, à la suite de la suggestion d'effectuer une visite en milieu clinique, les candidats n'ont pas poursuivi leur démarche. Le suivi de deux dossiers de l'exercice précédent a également été effectué.

Nous avons accueilli deux nouveaux membres en provenance de l'Ontario. Ceux-ci se sont vu imposer un stage de perfectionnement en assistance anesthésique, lequel a été réussi pour un seul de ces membres. L'autre candidat a décidé d'abandonner et de ne pas maintenir son permis au Québec. De plus, un troisième suivi a été effectué, il s'agissait d'un dossier de l'exercice précédent ayant bénéficié d'une extension.

Stages de personnes ayant fait une demande d'équivalence

La coordonnatrice, à la demande du Bureau, assure la coordination et le suivi de cinq dossiers, en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*. Ces personnes se sont vu imposer des stages de perfectionnement supervisés par l'Ordre. Au moment d'écrire ces lignes, une personne avait terminé son stage avec succès, les autres dossiers étant soit en cours, soit en attente de centre de stage.

Activités connexes et comité ad hoc

Conseil interprofessionnel du Québec

Pour la cinquième année consécutive, la coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice est membre du comité des directeurs de l'inspection professionnelle du Forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Cette année, elle a participé à un comité restreint chargé du développement d'un coffre à outils destiné aux services d'inspection professionnelle de l'ensemble des 45 ordres.

Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS)

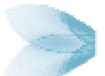
Le mandat de la coordonnatrice à titre de membre du conseil d'administration du CQTS a été renouvelé pour une troisième fois. Le CQTS est un organisme qui prend notamment, des positions publiques sur le tabagisme au Québec et sur les moyens à mettre en œuvre pour le contrer. Il favorise et appuie aussi entre autres choses, le développement et la diffusion de nouveaux programmes de prévention, de cessation et de contrôle du tabagisme et participe également à la réalisation d'activités concertées au plan provincial.

Rapport du comité d'inspection professionnelle (CIP)

Afin d'assumer sa responsabilité en matière de protection du public et d'amélioration de l'exercice, le comité d'inspection professionnelle a pour mandat de procéder à la surveillance générale de l'exercice des membres de l'Ordre et d'enquêter sur la compétence des inhalothérapeutes. Le comité est composé de cinq membres, dont le mandat est d'une durée de deux ans et est renouvelable. Les membres et le président du comité sont nommés par le Bureau.

Un programme annuel de surveillance est adopté par le Bureau en collaboration avec le CIP. Ce programme prévoit la visite d'un nombre défini d'établissements publics ou privés où œuvrent des inhalothérapeutes, et ce, dans les différentes régions du Québec.

Par l'intermédiaire de ses inspecteurs, le comité évalue la qualité de la pratique et identifie, le cas échéant, les lacunes de l'exercice professionnel. Il a également le pouvoir de formuler les recommandations nécessaires, d'une part, pour corriger les lacunes identifiées et, d'autre part, pour améliorer la qualité de l'exercice de la profession et, par le fait même, la qualité des soins et services offerts à la population. Il doit, lorsqu'il identifie des lacunes chez une proportion marquée des inhalothérapeutes visités, faire des recommandations au comité de la formation continue, pour ainsi orienter le programme annuel des formations offertes par l'Ordre afin que ces lacunes soient comblées et corrigées.



Rapport de la coordonnatrice à l’amélioration de l’exercice

Le comité doit procéder, au besoin, à l’inspection particulière des compétences d’un membre lorsqu’il a des raisons de croire que l’exercice de ce membre doit faire l’objet d’une évaluation ou qu’une plainte est adressée à cet effet. Le comité fera, le cas échéant, ses recommandations au Bureau selon la procédure établie. Il recommandera, dans le cas où des lacunes sont démontrées lors de l’évaluation d’un membre, soit la limitation ou la suspension du droit d’exercice de ce membre, accompagnée de stages et/ou de cours de perfectionnement.

Réunions du comité

Le comité d’inspection professionnelle a tenu dix réunions régulières et deux réunions extraordinaires dans le cadre de ses fonctions.

Cette année, le comité avait planifié 25 visites à son calendrier et 21 établissements ont fait l’objet d’une visite de surveillance générale de l’exercice. Cet écart est attribuable au départ de quelques inspecteurs et à la pénurie d’inhalothérapeutes en établissements de santé, qui a un impact sur notre capacité à obtenir des libérations pour nos inspecteurs. Une visite a également été annulée par le CIP : dû à la création des CSSS, l’une de ses installations avait fait l’objet d’une visite récente.

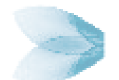
Le comité d’inspection professionnelle a poursuivi le développement et l’évaluation de l’entrevue orale structurée (EOS). Il a également terminé sa réflexion sur le nouveau processus d’inspection professionnelle. Il propose un système priorisant les interventions normatives et la création d’outils, tout en augmentant les interventions directes auprès des membres. Il propose également de modifier les perceptions et d’explorer l’ajout d’autres outils de surveillance et d’amélioration.

Pour favoriser les activités de nature normative et en lien avec le mandat reçu du Bureau, le comité avec l’aide de plusieurs collaborateurs, a continué son travail relatif à l’élaboration d’une Ligne directrice sur la rédaction de notes au dossier en assistance anesthésique et en sédation analgésie. Il a procédé à une consultation, à l’élaboration d’un formulaire, et des inhalothérapeutes ont participé à un prétest du projet de Ligne directrice. Des ajustements ont déjà été faits à la suite des commentaires et suggestions reçus. Un projet pilote sera mis sur pied prochainement, lequel aura comme objectif d’évaluer la pertinence et l’efficacité de la Ligne directrice, et ce, afin de la rendre officielle et de la publier. Au terme de ce projet, près de 300 dossiers auront fait l’objet d’une étude de la part des inspecteurs du comité. En publiant les résultats de ce projet, en ajustant aussi la Ligne directrice avec la participation des pairs, en sollicitant la participation des inhalothérapeutes et des établissements, le comité croit que les changements à prévoir en matière de tenue de dossier seront mieux adaptés à la pratique professionnelle des inhalothérapeutes.

Fait important, toujours dans le but de faciliter la mise en place des recommandations du comité, un sommaire et des cotes de risque ont été ajoutés aux rapports de visite. Le CIP associe donc une cote de risque à chacune des recommandations apparaissant au sommaire. Le CIP évalue ainsi la probabilité qu’un événement indésirable se produise, la gravité de l’événement s’il survenait et la priorité qui devrait être accordée au suivi. Une cote de 1 est considérée comme une situation à risque élevé, 2 à risque moyen et 3 à risque faible, tandis qu’une cote de 4 signifie simplement un élément à maintenir.

Finalement, le comité a aussi procédé à l’étude et au suivi des plans d’action produits par les établissements visités au cours de l’exercice.





Rapport de la coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice

Surveillance de l'exercice

Nombre total d'établissements visités :	21
Nombre d'établissements publics :	13
Nombre d'établissements privés :	5
Nombre de visites de suivi en établissement :	3

Secteurs d'activité des établissements visités

- Soins cardiorespiratoires généraux *(incluant, s'il y a lieu, la pédiatrie)* :	10
- Soins critiques :	10
- Assistance anesthésique :	10
- Épreuves diagnostiques *(incluant, s'il y a lieu, la pédiatrie et la néonatologie)* :	5
- Soins et services respiratoires à domicile :	9
- Enseignement asthme, suivi MPOC :	7
- Épreuves diagnostiques du sommeil :	9

- Nombre d'inhalothérapeutes œuvrant dans ces établissements :	**338**
- Nombre d'inhalothérapeutes rencontrés lors des rétrospections :	**160**
- Nombre d'inhalothérapeutes inspectés :	**135**

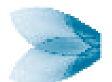
Enquêtes particulières sur la compétence professionnelle

Au cours de cet exercice, trois inhalothérapeutes ont fait l'objet d'une inspection particulière de leurs compétences professionnelles. Deux dossiers ont été acheminés au Bureau et la coordonnatrice assure le suivi des stages et cours de perfectionnement des deux membres. Le dernier dossier est toujours en processus d'évaluation.

Autres activités du comité

- Planification des activités du comité d'inspection professionnelle pour l'exercice 2006-2007;
- refonte du processus et orientation de l'inspection;
- rapport des activités du comité au Bureau;
- formation continue des inspecteurs;
- planification et tenue des journées de l'inspection professionnelle;
- développement du guide du stagiaire;
- collaboration avec les autres responsables de comités de l'Ordre;
- correspondance auprès des membres : service de référence et d'information sur les divers aspects de la profession et des normes de pratique;
- participation à plusieurs formations concernant divers aspects de l'inspection professionnelle;
- développement et évaluation des outils de l'inspection particulière, l'EOS et évaluation en milieu clinique, examen;
- publications régulières dans la revue *l'inhalo* : *« l'inhalothérapeute clinicien ».*

Martine Gosselin, inh., B. Sc.
Coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice



Rapport de la coordonnatrice aux affaires professionnelles



Line Prévost, inh.
Coordonnatrice aux affaires professionnelles

C'est avec plaisir que je vous présente le bilan des diverses réalisations et activités relevant de ma fonction de coordonnatrice aux affaires professionnelles, soient la formation continue, la publication de notre revue professionnelle et les communications, pour l'exercice financier 2006-2007.

Comme l'année dernière, les activités de formation de l'édition 2006-2007 du programme de formation continue ont été orientées de manière à souligner le rôle de l'inhalothérapeute clinicien, tel qu'adopté par le Bureau de l'Ordre. Élaboré en tenant compte des suggestions des inhalothérapeutes, le programme a été, somme toute, une réussite. La certification ACLS avec les nouvelles normes a été parmi les plus appréciées.

Cette année encore, les coûts reliés aux activités de formation ont été maintenus grâce à nos partenaires : AstraZeneca, l'Hôpital de Montréal pour enfants, FIIQ+, GE Santé, VitalAire ainsi que Tyco Médical Canada. Nous les remercions cordialement pour leur soutien et leur implication.

La parution trimestrielle de la revue *l'inhalo* s'est poursuivie, grâce entre autres, à l'implication de tous les collaborateurs : les auteurs des textes des différentes chroniques; les enseignants des cinq maisons d'enseignement qui signent un texte du dossier par parution; ainsi que les firmes *Communications Publi-Services inc.*, l'imprimerie *Transcontinental* et *Quand le chat est parti…*, dont les contrats ont été reconduits pour une autre année.

Pour une quatrième année, *La Semaine de l'inhalothérapeute* sous le thème « *Je suis inhalothérapeute* » s'est tenue du 1er au 7 octobre 2006. C'est avec plaisir que l'OPIQ décernait la Mention d'honneur à une inhalothérapeute en particulier, Mme Nathalie Harvey, ainsi qu'à ses collègues du CSSS de Matane. Le caractère pédagogique de sa démarche (sensibilisation, information et promotion de la santé) et la visibilité obtenue lui ont valu la reconnaissance du comité.

Durant l'exercice 2006-2007, nous avons pris part à plusieurs événements reliés aux communications. Pour plus de détails, reportez-vous à la section concernée.

Je m'en voudrais de ne pas profiter de l'occasion qui m'est offerte, pour exprimer ma reconnaissance à la directrice générale et secrétaire, Mme Josée Prud'Homme, pour sa confiance, sa grande disponibilité et pour la liberté qu'elle m'alloue dans l'accomplissement de mes fonctions; et je souhaite témoigner ce sentiment à madame Béatrice Janevski, secrétaire à l'accueil. J'adresse aussi mes remerciements aux administrateurs du Bureau et à tous mes collaborateurs et collègues pour leur soutien inconditionnel, facteur déterminant dans la réalisation des projets et des dossiers qui me sont confiés.

Rapport d'activité des comités

Comité de la formation continue

Deux rencontres ont été nécessaires pour l'élaboration et la planification de l'édition 2006-2007 établie à partir des suggestions recueillies lors des diverses activités de formation offertes par l'Ordre ainsi que des recommandations du comité d'inspection professionnelle. Deux nouveautés étaient au programme : une formation offerte le jour ainsi qu'une certification ACLS sur mesure pour les inhalothérapeutes. Malgré que la formation ACLS tenue à Montréal ne se soit pas autofinancée, les deux formations sur ce thème ont obtenu un franc succès et ont été des plus appréciées : 38 inhalothérapeutes ont reçu leur certification.

Formation continue

Il y avait un changement au programme cette année : la période couverte allait de septembre 2006 au 31 mars 2007, ceci dans le but d'harmoniser désormais le programme de formation continue aux années financières et de faciliter ainsi la gestion des heures de formation par les membres.

Pour ce qui est des ponctions artérielles, comme vous le savez, l'OPIQ privilégie la formation à distance sous la supervision d'un médecin responsable de l'activité, qui doit demeurer disponible sur place au début et à la fin du visionnement afin de répondre aux questions des participants. Cela semble répondre à la demande puisque durant le présent exercice financier, 94 inhalothérapeutes ont été ainsi formés et deux formations ont été données par Mme Marise Tétreault, inspecteur permanent.

Les budgets offerts par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ayant été reconduits pour une autre année, un nouveau plan d'action ainsi qu'un échéancier ont été présentés et acceptés par la directrice générale et par la suite par Mme Hélène Poirier de l'INSPQ. L'OPIQ a présenté, durant la période couverte par ce rapport, 15 formations *Intervenir auprès de vos patients fumeurs : le rôle de l'inhalothérapeute*

(anciennement *Cessation tabagique : intervention et counselling brefs*) et formé 455 inhalothérapeutes. De plus, le plan prévoyait le développement et la diffusion d'un outil d'aide à la pratique dédiée à la cessation tabagique, destiné à l'ensemble des membres. L'échéancier et particulièrement l'envoi n'a cependant pu être respecté en raison de deux causes : la mise en marché en avril 2007 d'un nouveau médicament à ajouter à l'arsenal thérapeutique déjà disponible, nous a forcés une première fois à reporter sa distribution, car il nous semblait judicieux d'inclure cette nouveauté à notre outil clinique; ensuite les démarches juridiques pour obtenir l'autorisation de reproduire les photographies de la section *Pharmacothérapie* se sont compliquées à la suite de l'achat d'une compagnie pharmaceutique par une autre, ce qui a provoqué encore une fois des délais involontaires de notre part.

Je remercie M. Yves Campbell, inhalothérapeute à l'Hôpital Sacré-Cœur, Mme Hélène Poirier, de l'INSPQ et Mme Sylvie Dumoulin de chez Oblik Communications-design pour leur implication dans ce projet.

À la demande de la directrice générale, aucun programme de formation n'a été développé pour 2007-2008, car d'autres avenues sont envisagées. En effet, bien que généralement positif, le bilan de l'exercice 2006-2007 a mis en relief deux constats :

1- certaines activités ont eu lieu en dépit d'un nombre d'inscriptions inférieur à 20, qui est habituellement le nombre requis de participants pour assurer la tenue d'une activité de formation;

2- d'autres activités ont dû être annulées en raison, soit d'un nombre insuffisant d'inscriptions ou soit parce qu'aucune inscription n'était recensée – ce fut notamment le cas de la visioconférence.

Beaucoup de temps et d'énergie sont requis par ces annulations, ce qui nous occasionne un surcroît de travail considérable. Ces constats sont décevants et nous ont amenés à envisager d'autres solutions visant à augmenter l'accessibilité des régions à la formation continue. Ainsi, l'Ordre entamera dès l'automne 2007, un virage vers l'apprentissage électronique.

Comme l'an passé, la tenue des visioconférences et la production des documents audiovisuels ont été rendues possibles grâce à la collaboration du Service de multimédia et du Service de télésanté de l'Hôpital de Montréal pour Enfants du RUIS de McGill.

La formation continue est la pierre angulaire de l'autonomie professionnelle et du travail en équipe multidisciplinaire. Notre autonomie et notre reconnaissance professionnelles passent par les compétences dont font preuve les inhalothérapeutes. Les membres du comité tiennent à remercier les inhalothérapeutes qui, année après année, participent aux diverses activités de formation. Nous désirons aussi adresser nos sincères remerciements à tous les formateurs pour leur implication, leur disponibilité et leur soutien au développement de notre profession, ainsi qu'à nos collaborateurs pour le programme 2006-2007 : l'Hôpital de Montréal pour Enfants, la FIIQ+, les compagnies AstraZeneca, GE Santé, VitalAire et Tyco Médical Canada.

Autres activités et réalisations du comité de la formation continue

- Participation au Colloque de la campagne québécoise : *Ensemble, améliorons la prestation sécuritaire des soins de santé! (EAPSSS)*;
- recherche de partenaires pour la formation continue 2007-2008;
- organisation du colloque de pharmacothérapie *Du mode d'action au mode d'emploi*.

Publications et communications

L'inhalo

Les mandats de la recherche publicitaire et de la direction artistique et de la coordination de la revue, ont été reconduits et confiés respectivement à la firme C*ommunications Publi-Services inc.* pour une dixième année, ainsi qu'à la firme *Quand le chat est parti*… pour la cinquième année.

Par ailleurs, le questionnaire portant sur un texte du dossier thème inséré dans *l'inhalo* a permis à 790 inhalothérapeutes d'ajouter une heure de formation continue à leur dossier. C'est une augmentation de 64 % par rapport à l'an dernier. Cependant, pour assurer la pertinence et la qualité des textes proposés, la participation de tous les collèges est nécessaire; or il apparaît de plus en plus difficile pour ceux-ci d'assurer à tour de rôle la production d'un texte et d'un questionnaire, ce qui met en péril les quatre heures additionnelles de formation continue sur lesquelles comptent plusieurs inhalothérapeutes des régions. C'est une raison supplémentaire en faveur de l'évaluation d'un nouveau format pour nos activités de formation continue.

La recherche de textes scientifiques de qualité qui suscitent l'intérêt des inhalothérapeutes, tous secteurs d'activités confondus, n'est pas une mince tâche et beaucoup de temps et d'énergie y sont consacrés. Aussi, je me suis assurée auprès de la nouvelle rédactrice en chef de la revue *Le Médecin du Québec*, la Dre Nicole Audet, que l'entente convenue avec sa prédécesseure, la Dre Louise Roy, pour l'autorisation sans frais de reproduction de différents articles susceptibles d'intéresser les inhalothérapeutes, se poursuivrait.

L'OPIQ possède maintenant une politique éditoriale qui lui est propre. Elle deviendra, nous l'espérons, un outil de référence pour les futurs auteurs.

Je remercie tous les auteurs et les collaborateurs qui par la rigueur de leur travail, font de notre revue professionnelle un outil de référence et de communication dynamique et efficace.

Semaine de l'inhalothérapeute 2006

Un comité *ad hoc* composé de trois inhalothérapeutes provenant de différents milieux et de moi-même, a été formé afin de trouver dans un premier temps, un thème pour la Semaine de l'inhalothérapeute qui s'est tenu du 1er au 7 octobre 2006 et, dans un deuxième temps, d'attribuer la Mention d'honneur au centre s'étant le plus démarqué. Cette année, le comité a reçu quatre candidatures. Je tiens à remercier mesdames Dominique Brault du Cégep

de Rosemont (en remplacement de Annie Quenneville), Marie-Hélène Robert de l'Hôpital Charles-LeMoyne et monsieur Dominique Hébert de l'Hôpital Ste-Justine, pour leur implication et leur disponibilité.

Représentations

Salon Éducation Formation Carrière

La 11e édition du *Salon Éducation Formation Carrière* s'est tenue à Montréal les 11, 12, 13 et 14 octobre 2006. Sur invitation du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'OPIQ y tenait un kiosque afin de promouvoir la profession auprès d'étudiants en processus de *choix de carrière* et d'adultes en *réorientation professionnelle*. Le Salon de Montréal permet de joindre bon an mal an, environ 35 000 personnes dont 20 000 élèves du secondaire. En raison de sa proximité avec la tenue de notre congrès annuel, il nous a été impossible de participer à celui tenu à Québec.

Je tiens à souligner l'implication des inhalothérapeutes qui ont donné quelques heures de leur temps et les remercie chaleureusement pour leur dynamisme et leur enthousiasme : Mirka Auger, Dominique Brault, Isabelle Clermont, Johanne Fillion, Guylaine Gauthier, Catherine O'Brien, Isabelle Roy, Marise Tétreault, Michèle Vincent-Félix ainsi que François Loyer et Katherine Truchon, étudiants de troisième année du Cégep de Rosemont.

Je remercie également le Cégep de Rosemont (Mmes Pierrette Morin et Dominique Brault), l'Hôpital de Verdun (Mme Marie-Claude Genest) et VitalAire (Mme Sylvie Gagné) pour le prêt d'appareils et de matériel.

Forum national de la Société canadienne des thérapeutes respiratoires

J'ai collaboré à l'élaboration du contenu scientifique du forum national qui a eu lieu à Montréal les 31 mai, 1er, 2 et 3 juin 2007, en suggérant des sujets et des conférenciers francophones susceptibles d'intéresser les inhalothérapeutes du Québec, et aussi en m'assurant que l'information pertinente soit accessible aux inhalothérapeutes. L'organisation complète de l'événement ainsi que le choix final, relevaient cependant de la Société canadienne des thérapeutes respiratoires. Du point de vue de l'engagement de ressources, la collaboration de l'Ordre à ce Forum national s'est ainsi avérée minimale.

Écoles secondaires

Au cours de la période couverte par ce rapport, j'ai reçu 10 demandes pour des activités de rayonnement de la profession. Dans deux cas seulement, nous n'avons pas été en mesure de trouver un inhalothérapeute disponible pour rencontrer les étudiants. Je tiens à souligner le travail accompli par Mmes Sylvie Gagnon, Louise Gaudreau, Chantal Brunet, Céline Deschênes et Johanne Roy qui se sont acquittées de cette tâche avec brio.

Rapport du comité de congrès

La 34e édition du congrès annuel tenue à Mont-Tremblant, les 20 et 21 octobre dernier sur le thème *Pour un plein d'air*, a connu un succès retentissant avec un record de participation : 659 inhalothérapeutes inscrits, sans compter les conférenciers et les exposants. « Une réussite sur toute la ligne! », s'il faut en croire les 412 personnes qui ont rempli les feuilles d'évaluation (un autre record!). La compilation des évaluations du programme scientifique a révélé une moyenne de satisfaction de 4,21 pour les activités du vendredi et 4,47 pour celles du samedi, sur un total de 5, ce qui est, soulignons-le, une autre grande première dans notre jeune histoire.

La première édition du concours *Place à la relève* a donné lieu à d'excellentes présentations, variées certes, mais toutes trois rafraîchissantes, pour reprendre l'expression de plusieurs inhalothérapeutes. Au nom du comité, je remercie nos nombreux partenaires pour leur indéfectible appui et fidélité, sans qui ce rendez-vous annuel ne connaîtrait pas le même succès. Bien entendu, le succès du congrès repose aussi sur l'engagement actif, le dynamisme et l'enthousiasme de nos conférenciers qui ont su, encore une fois, soutenir votre attention. Nous les remercions également pour l'intérêt marqué qu'ils manifestent à l'égard du développement de notre profession.

Lors du banquet de clôture, madame Francine Bélisle, inhalothérapeute de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal, s'est vu décerner le prix Mérite 2006 du Conseil interdisciplinaire du Québec en reconnaissance de son cheminement professionnel extraordinaire et de sa contribution à notre profession et au système professionnel. Nous lui adressons une fois encore nos sincères félicitations et lui souhaitons de poursuivre ses activités encore de nombreuses années.

Enfin, je désire souligner le travail accompli par les membres du comité et je les remercie pour leur disponibilité, leur implication et leur précieuse collaboration.

Line Prévost

Line Prévost, inh.
Coordonnatrice aux affaires professionnelles

Rapport d'activité des comités



Joële Larivière, inh.
Syndic
Responsable du Bureau du syndic et des dossiers d'enquêtes

Rapport du Bureau du syndic

La syndic a pour mandat de faire enquête au sujet d'infractions commises par un inhalothérapeute au *Code des professions,* au *Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec* et aux autres règlements de l'OPIQ.

Activités 2005-2006

Faisant suite au rapport annuel 2005-2006, trois dossiers étaient en cours d'enquête en avril 2006. Nous avons été saisis de 19 nouvelles demandes d'enquête à la suite de dénonciations formulées à l'encontre de professionnels pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, ou des règlements adoptés par le Bureau de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Dossiers d'enquêtes

Après enquête, 15 dossiers n'ont pas fait l'objet d'un dépôt de plainte devant le comité de discipline.

Le Bureau du syndic a transmis un dossier au comité d'inspection professionnelle, concernant la compétence d'un professionnel dans le cadre de l'exercice de la profession.

À ce jour, six dossiers sont en cours d'enquête.

Exercice illégal ou usurpation de titre

Le Bureau du syndic a reçu trois demandes d'enquêtes relatives à l'exercice illégal de la profession ou à l'usurpation de titre.

Un dossier a fait l'objet du dépôt de deux chefs d'accusation devant les tribunaux contre une personne, concernant l'exercice d'une activité professionnelle réservée aux membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, sans être titulaire d'un permis valide et approprié et sans être inscrit au Tableau de l'Ordre habilité à délivrer ce permis.

Le plaidoyer de culpabilité sur les deux chefs d'accusation a été confirmé par la Cour; le total des amendes imposées au contrevenant s'est élevé à 1 800 $ (2 260 $ avec les frais).

Deux dossiers, relatifs à l'exercice illégal de la profession ou à l'usurpation de titre, sont en cours d'enquête.

Information-prévention

La permanence au Bureau du syndic a permis de répondre à 15 demandes pour informations ou vérifications. Une assistance verbale ou écrite a été suffisante pour répondre à chacune d'elles.

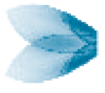
Comités

La syndic de l'Ordre a participé aux travaux des comités suivants :

- comité d'analyse de la réglementation (CAR) au Forum des syndics du CIQ;
- comité restreint du Forum des syndics du CIQ;
- comité de l'inspection professionnelle pour le projet « feuille d'anesthésie ».

Joële Larivière

Joële Larivière, inh.
Syndic
Responsable du Bureau du syndic et des dossiers d'enquêtes



Rapport des comités de discipline et de révision des plaintes



Andrée Lacoursière, avocate
Adjointe à la direction générale,
secrétaire du comité de discipline et
de révision des plaintes

Le comité de discipline

En vertu de l'article 116 du *Code des professions*, L.R.Q. c. C-26, le comité de discipline a pour mandat d'étudier toute plainte formulée par le syndic, le syndic adjoint ou toute autre personne, concernant un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés par l'Ordre. Formé d'un président, d'un avocat désigné par le gouvernement, et d'inhalothérapeutes nommés par le Bureau, le comité de discipline siège en division composée de trois membres, soit le président et deux inhalothérapeutes.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2007, le Comité de discipline a tenu quatre audiences disciplinaires. Il n'a été saisi d'aucune nouvelle plainte.

Le Comité de discipline a rendu deux décisions sur culpabilité et sanction. Dans le premier dossier, l'inhalothérapeute a plaidé coupable à l'infraction qui lui était reprochée, soit d'avoir contrevenu aux articles 4 et 6 du *Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec*. Il s'est vu imposer une amende de 1 000 $.

Dans le second dossier, l'intimé a plaidé coupable aux trois infractions qui lui étaient reprochées, soit d'avoir contrevenu aux articles 4 et 9 du *Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec* et aux articles 2 et 3 du *Règlement sur les dossiers, les autres effets, les cabinets et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*. L'intimé s'est vu imposer deux périodes de radiation temporaire de trois mois chacune, devant être purgées concurremment, et une amende de 1 500 $.

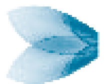
Au 31 mars 2007, deux dossiers disciplinaires étaient toujours actifs.

Le comité de révision des plaintes

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes de l'OPIQ a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline.

Au cours de l'année financière 2006-2007, le comité de révision des plaintes n'a pas eu à se réunir puisqu'aucune demande de révision d'une décision de la syndic n'a été déposé.

Andrée Lacoursière, avocate
Adjointe à la direction générale,
secrétaire du comité de discipline et
de révision des plaintes



Rapport du comité de la formation des inhalothérapeutes



Johanne Fillion, inh., B. Sc.
Présidente par intérim

Au sein de l'Ordre, ce comité examine les questions relatives à la qualité de la formation initiale menant à l'exercice de la profession. Le comité s'est réuni deux fois cette année. Les membres représentant les maisons d'enseignement, le ministère de l'Éducation et l'Ordre ont discuté des sujets suivants :

- la réforme de la formation initiale :
  - tenant compte de l'évolution de la pratique et des compétences professionnelles à acquérir pour exercer la profession, le document de consultation sur la réforme contenant les orientations préliminaires de l'Ordre a fait partie des discussions lors des deux rencontres;
  - le comité a émis un avis au Bureau de l'Ordre quant à la nécessité de revoir la formation initiale compte tenu de l'évolution tant clinique que technologique que connaît la profession au cours des dernières années. L'avis mentionne également que depuis l'avènement de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*, des activités réservées avec un niveau d'autonomie accru et un rôle de plus en plus important en matière d'évaluation et de suivi clinique. Le comité encourage les représentants de l'Ordre à poursuivre leurs démarches en vue du dépôt d'un mémoire aux différentes instances concernées.
- le projet d'implantation d'un outil d'évaluation et d'information en ligne permettant de mieux informer, évaluer et reconnaître la formation et les acquis expérientiels de candidat formé à l'étranger

  et
- l'ouverture du programme d'inhalothérapie dans un nouveau collège.

Je désire remercier les membres du comité pour leur disponibilité, et leur précieuse collaboration.

Johanne Fillion

Johanne Fillion inh, B.Sc
Présidente du comité

Statistiques annuelles

Membres inscrits au Tableau

Membres actifs :	2 857
Membres non actifs :	316
Total :	**3 173**

Répartition des membres selon le sexe

Féminin :	2 681
Masculin :	492

Permis délivrés

Renouvellement :	2 943
Nouveaux permis :	177
Réadmissions :	53
Temporaire :	0
Total :	**3 173**

Montant de la cotisation annuelle exigible avant le 31 mars 2007

Membres actifs :	335,00 $
Membres non actifs :	185,00 $
Membres hors Québec :	315,50 $

Radiations du Tableau au cours de l'année 2006-2007

Abandon :	17
Décès	3
Discipline :	0
Non paiement :	43
Retraite :	11

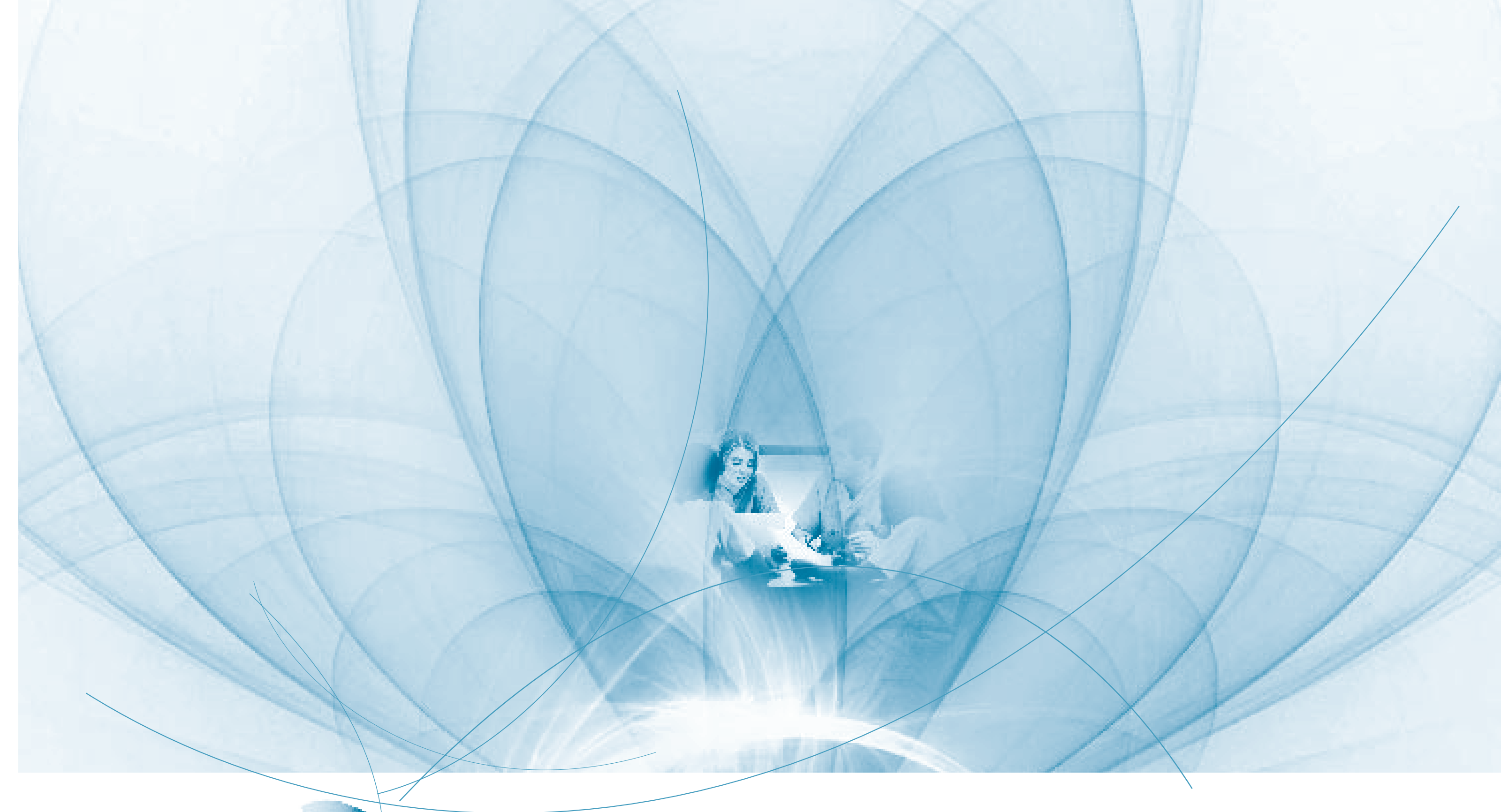
Répartition régionale

Outaouais/Abitibi-Témiscamingue :	136
Montréal :	1 174
Laval/Laurentides/Lanaudière :	300
Montérégie :	380
Saguenay Lac-St-Jean/Côte-Nord :	175
Québec/Chaudières-Appalaches/ Bas St-Laurent :	580
Mauricie/Centre du Québec :	191
Estrie :	163
Hors Québec :	65

Répartition des champs de pratique

Assistance à la ventilation :	676
Assistance anesthésique :	979
Cardiologie et hémodynamie :	92
Centre d'enseignement sur l'asthme :	108
Clinique anti douleur :	32
Enseignement en premiers soins (RCR) :	1
Laboratoire physiologie respiratoire :	261
Polysomnographie :	104
Recherche :	39
Rééducation respiratoire :	127
Soins à domicile (épreuves diagnostiques) :	43
Soins à domicile (soins généraux) :	327
Soins à domicile (VAP) :	51
Soins cardiorespiratoires généraux :	2 096
Autre :	72

N.B. : Un inhalothérapeute peut œuvrer dans plus d'un secteur d'activité.



Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'**Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec** au 31 mars 2007 et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2007, ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Lavallée Hébert

Comptables agréés, S.E.N.C.

St-Eustache,
le 25 mai 2007

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2007

	Fonds d'administration générale $	Fonds de ristournes assurance-responsabilité $	Total 2007 $	Total 2006 $
Produits				
Cotisations et assurances	**1 087 230**	**-**	**1 087 230**	909 578
Administration et autres	**56 763**	**-**	**56 763**	55 947
Congrès et tournoi de golf annuel	**208 268**	**-**	**208 268**	179 075
Formation continue	**61 592**	**-**	**61 592**	55 382
Droits d'examens	**850**	**-**	**850**	500
Publicité - L'Inhalo	**84 331**	**-**	**84 331**	67 646
Subvention - Projet d'abandon du tabac	**35 737**	**-**	**35 737**	13 066
Revenus de placements	**33 882**	**8 078**	**41 960**	21 527
Ristournes	**-**	**23 032**	**23 032**	23 677
Gains (pertes) sur ventes de placements	**14 557**	**-**	**14 557**	(1 229)
	1 583 210	**31 110**	**1 614 320**	1 325 169
Charges				
Bureau de direction et services administratifs (annexe A)	**468 371**	**-**	**468 371**	430 695
Encadrement de la profession				
Inspection professionnelle	**137 316**	**-**	**137 316**	145 584
Syndic	**78 122**	**-**	**78 122**	83 599
Discipline et autres	**2 973**	**-**	**2 973**	2 946
Formation continue	**45 537**	**-**	**45 537**	35 029
Projet d'abandon du tabac	**35 737**	**-**	**35 737**	13 066
Congrès (annexe A)	**206 647**	**-**	**206 647**	162 454
Revue - L'Inhalo	**71 434**	**-**	**71 434**	65 299
Développement	**29 005**	**-**	**29 005**	51 219
Frais généraux non répartis (annexe B)	**353 707**	**-**	**353 707**	335 511
	1 428 849	**-**	**1 428 849**	1 325 402
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**154 361**	**31 110**	**185 471**	(233)

Évolution des soldes des fonds

Exercice terminé le 31 mars 2007

	Fonds d'administration générale				
	Investis en immobi-lisations $	**Non grevés d'affec-tations $**	**Fonds de ristournes assurance-respon-sabilité $**	**Total 2007 $**	Total 2006 $
Soldes au début	**51 604**	**264 148**	**225 481**	**541 233**	541 466
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**(34 808)**	**189 169**	**31 110**	**185 471**	(233)
Acquisitions d'immobilisations	**33 535**	**(33 535)**	-	-	-
Soldes à la fin	**50 331**	**419 782**	**256 591**	**726 704**	541 233

Bilan
31 mars 2007

	Fonds d'administration générale $	**Fonds de ristournes assurance-responsabilité $**	**Total 2007 $**	Total 2006 $
Actif				
Actif à court terme				
Encaisse	**84 034**	**-**	**84 034**	142 772
Placements temporaires (note 4)	**219 462**	**-**	**219 462**	52 465
Débiteurs (note 5)	**48 304**	**-**	**48 304**	48 693
Frais payés d'avance	**23 918**	**-**	**23 918**	16 236
	375 718	**-**	**375 718**	260 166
Placements (note 6)	**128 583**	**-**	**128 583**	106 731
Fonds de ristournes	**-**	**256 591**	**256 591**	225 481
Immobilisations (note 7)	**50 331**	**-**	**50 331**	51 604
	554 632	**256 591**	**811 223**	643 982
Passif				
Passif à court terme				
Créditeurs	**70 768**	**-**	**70 768**	58 603
Subvention reportée - projet d'abandon du tabac	**11 197**	**-**	**11 197**	16 934
Produits reportés	**2 554**	**-**	**2 554**	27 212
	84 519	**-**	**84 519**	102 749
Soldes des fonds				
Investis en immobilisations	**50 331**	**-**	**50 331**	51 604
Non grevés d'affectations	**419 782**	**-**	**419 782**	264 148
Affectations d'origine interne	**-**	**256 59**	**1 256 591**	225 481
	470 113	**256 591**	**726 704**	541 233
	554 632	**256 591**	**811 223**	643 982

Au nom du Bureau

La présidente par intérim,
Johanne Fillion

La trésorière,
Francine LeHouillier

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
	$	$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**185 471**	(233)
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**34 808**	39 998
Produits du fonds de ristournes	**(31 110)**	(29 917)
Gains sur cessions de placements	**(14 557)**	-
	174 612	9 848
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8)	**(25 523)**	(14 513)
	149 089	(4 665)
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	**(77 770)**	(3 552)
Produits de la disposition de placements	**70 475**	-
Acquisitions d'immobilisations	**(33 535)**	(22 821)
	(40 830)	(26 373)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	**108 259**	(31 038)
Encaisse et placements temporaires au début	**195 237**	226 275
Encaisse et placements temporaires à la fin	**303 496**	195 237

Notes complémentaires – 31 mars 2007

1- CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec a été constitué par lettres patentes du Gouvernement du Québec. L'Ordre est régi par le *Code des professions* du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Sa mission principale est d'assurer la protection du public. Par conséquent, il surveille l'exercice de la profession selon des normes élevées dans le but de garantir des soins et des services de haute qualité.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les produits. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés

Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Il présente les actifs et les charges afférents aux immobilisations ainsi que les ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés.

Le Fonds de ristournes-assurance responsabilité présente les montants rétrocédés par les assureurs du régime d'assurance responsabilité professionnelle de même que les revenus de placements y afférant. Le fonds est géré par la société d'assurance; le taux de rendement accordé correspond au taux des Obligations du Canada, terme de 5 ans diminué de 0,5 %. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre d'années indiquées ci-dessous, représentant leur durée de vie utile estimative.

Mobilier de bureau	8 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	8 ans

3- MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Instruments financiers

L'Ordre a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés quant à la comptabilisation des instruments financiers. Elles seront mises en application le 1er avril 2007. Cette modification de norme comptable ne doit pas être appliquée rétroactivement. En conséquence, les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2007 ne seront pas retraités.

4- PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, sont constitués de placements acquis avec les excédents temporaires de liquidités de l'Ordre qui sont disponibles pour régler les opérations de nature courante de celui-ci.

Les placements temporaires, au 31 mars 2007, sont composés d'obligations dont les taux d'intérêt varient de 3,25 % à 4 % et échéant jusqu'en juillet 2008 et de fonds communs. Les valeurs boursières respectives sont de 86 465 $ et de 132 997 $. Au 31 mars 2006, les placements temporaires étaient composés d'obligations dont la valeur bousière était de 52 465 $.

5- DÉBITEURS

	2007 $	2006 $
Clients	**25 643**	31 703
Taxes de vente	**20 133**	15 782
Intérêts à recevoir	**2 528**	1 208
	48 304	48 693

L'Ordre n'a pas de concentration significative de risque de crédit.

6- PLACEMENTS

	2007 $	2006 $
Fonds communs (valeur boursière, 142 232 $; 2006, 125 813 $)	**128 583**	97 731
Obligations, 5,45 %, échues en juillet 2006	**-**	9 000
	128 583	106 731

7- IMMOBILISATIONS

	Coût $	Amortis-sement cumulé $	2007 Valeur nette $	2006 Valeur nette $
Mobilier de bureau	**33 494**	**24 653**	**8 841**	9 576
Matériel informatique	**177 820**	**149 607**	**28 213**	25 210
Améliorations locatives	**27 853**	**14 576**	**13 277**	16 818
	239 167	**188 836**	**50 331**	51 604

8- VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2007	2006
	$	$
Débiteurs	**389**	(14 566)
Frais payés d'avance	**(7 682)**	5 855
Créditeurs	**12 165**	(21 389)
Subvention reportée	**(5 737)**	16 934
Produits reportés	**(24 658)**	(1 347)
	(25 523)	(14 513)

9- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance le 31 décembre 2010. Les loyers minimaux futurs totalisent 173 377 $ plus une portion des frais communs.

De plus, l'Ordre loue des équipements de bureau en vertu de contrats de location venant à échéance en septembre 2007 et juin 2008. Les loyers minimaux futurs totalisent 13 677 $.

Les versements relatifs à ces engagements prévus pour les cinq prochains exercices, excluant la portion des frais communs pour le local et les taxes applicables, sont les suivants :

2008	**2009**	**2010**	**2011**
58 187 $	47 958 $	46 234 $	34 675 $

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des éléments d'actifs et passifs financiers à court terme se rapproche de leur valeur comptable figurant au bilan, compte tenu de leur échéance relativement rapprochée.

Les justes valeurs des unités de fonds communs et des obligations contenues dans le portefeuille de placements à long terme sont fondées sur les valeurs des marchés boursier et obligataire.

Risque de crédit

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses comptes débiteurs De plus, il n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre bénéficie de produits d'intérêts générés par la gestion d'excédents temporaires de liquidités. Étant donné que ces produits d'intérêts ne constituent qu'un revenu accessoire, les risques associés à une variation des taux d'intérêt sont minimes.

Annexe A

Fonds d'administration générale
Bureau de direction et services administratifs, congrès

Exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 **$**	2006 $
Bureau de direction et services administratifs		
Salaires et avantages sociaux	**377 158**	344 772
Réunions et assemblées	**26 118**	29 676
Déplacements, hébergement et représentation	**5 857**	5 665
Participation à des événements	**1 000**	2 090
Présidence	**35 324**	36 364
Contentieux / pratique illégale	**11 405**	2 673
Assurances des dirigeants	**4 279**	4 821
Élections	**2 542**	110
Finances et trésorerie	**26**	178
Formation des employés	**4 662**	4 346
	468 371	430 695
Congrès		
Imprimerie	**8 968**	14 434
Conférenciers	**12 219**	8 835
Location d'équipement	**20 042**	19 094
Montage des kiosques	**4 270**	4 000
Hôtel et activités sociales	**147 289**	113 287
Frais remboursés	**2 938**	1 933
Tournoi de golf annuel	**10 432**	-
Comité	**489**	871
	206 647	162 454

Annexe B

Fonds d'administration générale
Frais généraux non répartis

Exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
	$	$
Frais généraux non répartis		
Assurances professionnelles	**55 791**	52 233
Loyer	**77 595**	75 267
Frais de bureau et fournitures	**13 728**	13 788
Location d'équipement	**11 433**	15 386
Frais informatiques	**20 019**	16 712
Poste et messagerie	**47 886**	38 839
Taxes, licences et permis	**17 277**	15 445
Télécommunications	**13 351**	12 796
Entretien et réparations	**2 026**	1 459
Publicité et communications	**3 796**	3 853
Honoraires professionnels	**10 455**	6 816
Rapport annuel	**5 140**	4 740
Abonnements	**8 147**	9 829
Bourses	**1 000**	1 000
Conseil interprofessionnel du Québec	**13 403**	12 416
Frais bancaires	**17 456**	14 821
Autres dépenses	**396**	113
Amortissement des immobilisations	**34 808**	39 998
	353 707	335 511



Ordre professionnel
des inhalothérapeutes
du Québec

1440, rue Ste-Catherine Ouest
Bureau 320
Montréal (Québec)
H3G 1R8

Téléphone :
1 800 561-0029
514 931-2900

Télécopieur :
514 931-3621

www.**opiq**.qc.ca

Conception graphique : Oblik Communication-design / oblik.ca